Nations Unies S/PV.5309



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5309e séance

Mercredi 23 novembre 2005, à 12 h 5

New York

Président :	M. Denisov	(Fédération de Russie)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Idohou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	France	M. de Rivière
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

05-61585 (F)

La séance est ouverte à 12 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité félicite le peuple afghan de la confirmation des résultats définitifs des élections au Parlement et aux conseils provinciaux. Le succès de ces élections montre que les électeurs afghans sont dans leur ensemble attachés à la démocratie et à la liberté dans leur pays. Le Conseil se félicite de ce que l'achèvement du processus de confirmation a ouvert la voie à l'entrée en fonction, dans les délais prévus, du nouveau parlement et donc, à l'aboutissement du processus politique de Bonn.

Le Conseil rend hommage à tous les Afghans pour avoir saisi cette occasion et les engage, en particulier les représentants élus et les anciens candidats, à maintenir pleinement leur engagement en faveur de la paix, de la constitution, de l'état de droit et de la démocratie en Afghanistan.

À cet égard, le Conseil exprime de nouveau sa gratitude à tous ceux qui ont apporté leur contribution au processus électoral et remercie tout particulièrement de leur dévouement l'Organe mixte d'administration des élections et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Le Conseil réaffirme également son soutien aux efforts faits par les Forces de sécurité afghanes, avec l'appui de la Force internationale d'assistance à la sécurité et de la Coalition de l'opération Liberté immuable, dans le cadre de leurs responsabilités respectives, pour améliorer la sécurité et la stabilité du pays.

Le Conseil espère que tous les membres de la Chambre des anciens (*Meshrano Jirga*) seront rapidement nommés.

Il réaffirme combien il est important pour la communauté internationale de continuer de se montrer résolue à aider l'Afghanistan à relever les défis qui subsistent, notamment dans les domaines de la sécurité, (y compris la lutte contre le terrorisme et le trafic des stupéfiants), de la bonne gestion des affaires publiques et du développement.

Le Conseil soutient le rôle central et impartial que l'Organisation des Nations Unies continue de jouer dans la consolidation de la paix et de la stabilité en Afghanistan et la coordination des efforts internationaux déployés à cet égard et se félicite des consultations entamées par le Gouvernement afghan et l'ONU sur « l'après-processus de Bonn ».

Enfin, le Conseil souligne qu'aucune forme de violence visant à compromettre le processus démocratique en Afghanistan ne sera tolérée. Il condamne avec force toutes les récentes attaques menées en Afghanistan, notamment contre la Force internationale d'assistance à la sécurité, et exprime sa profonde sympathie aux victimes afghanes et de la Force internationale, et à leurs familles, ainsi qu'aux pays fournissant des contingents à la Force. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/56.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 10.